

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-406 du 25 Novembre 1981

chargeant le Camarade Michel ALLADAYE, Ministre de la Justice Populaire de l'intérim du Camarade Armand MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour compter du 25 Novembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 25 Novembre 1981, le Camarade Michel ALLADAYE, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pendant l'absence du Camarade Armand MONTEIRO.

Article 2. - Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Novembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 ANR 4 SGG 4 SPD 2 CC du PRPB 4 CPC 6 MESRS-MJP 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-